



Se faire rembourser une dette

Par **Mag1985**, le **09/03/2019** à **10:23**

Bonjour,

J'ai fait l'erreur de me porter cautionnaire pour quelqu'un. Cette personne a arrêté de payer et j'ai été contrainte de payer les 3000€.

J'ai deux soucis : maintenant que j'ai réglé cette dette l'huissier concerné ne me donne aucun document attestant que la dette est réglée ou un reçu. (j'ai payé par virement donc j'ai des traces).

Le deuxième évidemment la personne refuse de me rembourser prétextant des soucis financiers et son absence de revenus. Or sur les réseaux sociaux il s'affiche. Exemple : le mois où il a arrêté de payer son prêt il s'est payé un voyage à l'étranger, dans l'année précédente d'autres séjours à l'étranger et dans des hôtels 5*. Et là je vois qu'il va au restaurant et fait des séances photos avec photographe. Ces preuves ont-elles une quelconque valeur juridique ? Je voulais consulter un avocat ou aller voir un huissier mais au vu de toutes les «ruses» que je lis sur les forums pour faire trainer les choses quand on a des dettes cela vaut-il le coup ?

Merci.

Ps : je lui ai proposé un échelonnement de 108€ environ par mois qu'il n'accepte pas.

Par **youris**, le **09/03/2019** à **13:47**

bonjour,

rien n'indique que ce soit votre débiteur qui finance ses voyages à l'étranger mais ce que les éléments recueillis sur les réseaux sociaux sont des éléments favorables si vous faites une procédure contre votre débiteur.

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé mais le litige étant de 3000 €, cela demande réflexion bien que la procédure puisse se faire sans avocat devant le tribunal d'instance .

salutations